

Banque centrale, système européen des banques centrales SEBC: vote conseil des gouverneurs, modif. art. 10.2 statuts

2003/0803(CNS) - 13/03/2003 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement a rejeté, comme trop complexe, une proposition émanant de la BCE visant à remplacer le système actuel de vote au sein du Conseil des Gouverneurs par un système de "rotation" plaçant chaque gouverneur d'une banque centrale nationale dans l'un des trois groupes, reflétant la taille de l'économie du pays concerné. Au contraire, le Parlement soutient la proposition du rapporteur, M. Ingo FRIEDRICH (PPE-DE, D), de conserver les droits de vote actuels à tous les gouverneurs des banques centrales et l'idée de continuer à ce que les décisions prises par le Conseil des Gouverneurs le soient à la majorité simple. Le Parlement demande qu'une proposition soit faite par la Convention européenne en vue de son adoption lors de la prochaine conférence intergouvernementale, après consultation du Parlement européen, qui établirait un distinguo entre les décisions d'ordre opérationnel, qui seraient prises par un directoire élargi de neuf membres, représentant de manière appropriée l'économie de la zone euro, et les décisions stratégiques et générales de politique monétaire, qui seraient prises par le conseil des gouverneurs statuant selon une majorité double, basée sur la population des États membres, l'importance globale de l'économie et l'importance relative dans cette économie du secteur des services financiers.